

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire

**Date de convocation** : 16 Avril 2026

**Membres en exercice** : 29

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Pablito MOURER, Lylian PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Vanessa ALBERICH, Christelle MARTINEZ, Julie RANSON, Michel CUGULLERE, Jérôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI

**Absents excusés** : Monsieur Didier MALE a donné procuration à Mme Laurence SENENT-AUSINA, Madame Carmen ARANEGA a donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Picornell Marina, M. Mehdi TAHRI-ROE a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU

**Secrétaire de séance** : M. Lylian PEREZ--SALUZZO

**Objet** : 2026/03/15 : Demande d'aide au titre de la DSEC à la suite des tempêtes de février 2026 : approbation du dossier et du plan de financement déposé

Vu le CGCT ;

**Considérant** que la commune de Bompas a été affectée par les tempêtes survenues les 12, 14 et 19 février 2026 ayant entraîné des dommages significatifs sur plusieurs équipements et infrastructures communales ;

**Considérant** qu'un premier état estimatif des dommages a été transmis le 20 mars 2026 aux services de la Préfecture afin de s'inscrire, dans des délais réglementaires, dans une démarche de demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité de l'Équipement des Collectivités territoriales pour la réparation des dégâts causés par ces événements exceptionnels ;

**Considérant** que le complément de dossier a été déposé auprès de la Préfecture dans les 2 mois suivant les catastrophes, le 13 avril 2026 ;

**Considérant** que les opérations envisagées ciblent la remise en état d'espaces et biens non susceptibles de compensation par l'assurance notamment la voirie / réseaux et les équipements publics et espaces verts du Parc des sports et des loisirs :

Coût estimatif des travaux sur les deux opérations 157 322 € HT dont :

**Total travaux d'urgence : 89 322 € HT**

Opération 1- La voirie et trottoirs

Remise en état des voiries et trottoirs : 19 930 € HT

Opération 2- Le parc des sports et des loisirs

Arrachage – dessouchage de plus de 240 arbres - évacuation des arbres : 45 792 € HT

Remise en état des infrastructures du parc : 23 600 € HT

**Total travaux hors urgence : 68 000 € HT**

Opération 2- Le parc des sports et des loisirs - Replantation d'arbres

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

État – Dotation de solidarité (DESC) : 78 661 € (50%)

Commune autofinancement : 78 661 € (50%)

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux de remise en état des biens communaux endommagés ;
- **D'APPROUVER** le montant estimatif des opérations tel que décrit ci-avant ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-avant ;
- **DE SOLLICITER** une aide financière de l'État au titre de la Dotation de Solidarité de l'Équipement des Collectivités territoriales (DESC) d'un montant de 78 661 €, soit 50% du montant total HT des travaux ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 avril 2026

PUBLIÉ LE... 27 AVR. 2026

Le Maire,

Laurence SENENT-AUSINA

